

# Code de conduite du recrutement universitaire – Futur(e)s CPA Grand Montréal

Cycle de recrutement universitaire

Printemps 2026



**1**

**Principes  
directeurs**



# Principes directeurs

1

Valoriser la profession en adoptant un comportement professionnel, courtois et respectueux de toutes les parties prenantes.

2

Collaborer étroitement avec les associations étudiantes et les différents cabinets afin de respecter le code de conduite entendu par les parties prenantes.

3

Favoriser le choix éclairé des candidat(e)s en encourageant la rencontre des différents cabinets.

4

Faire preuve de considération envers le temps des candidat(e)s et des cabinets.

5

Communiquer et respecter la date limite commune de tous les cabinets aux étudiant(e)s.

6

N'exercer aucune pression psychologique ou financière sur les candidat(e)s à accepter une offre avant le délai prescrit. Aucun versement ou avantage monétaire avant le délai d'acceptation prévu au Code.

7

Tant par les candidat(e)s que par les cabinets, respecter les promesses faites, répondre et prendre contact dans un délai raisonnable.

8

Chaque cabinet doit prendre conscience du code de conduite pour chaque cycle annuel de recrutement et s'engage par le fait même à le respecter.

*La Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail protège les futur(e)s CPA et les candidat(e)s à la profession de CPA et concerne toutes les personnes qui les encadrent.*

2

**Règles de  
conduite**



# Règles de conduite du recrutement universitaire - Futur(e)s CPA



- Les règles de conduite s'appliquent aux postes de stagiaires en cabinet et équivalents.
- La période couverte par la présente est de janvier 2026 à avril 2026.
- Il n'existe aucune restriction sur les périodes de stages visées

Pendant la période couverte par le présent code de conduite, il n'y a pas de limite fixée relativement aux nombres de visites de bureaux pouvant être organisées. De plus, il sera possible de faire un souper de clôture par cabinet.

- Respecter les dates prévues au calendrier de recrutement du code de conduite.
- À partir du 19 avril 2026, les cabinets n'ayant pas complété leur recrutement pourront continuer d'embaucher des candidat(e)s, sans toutefois organiser d'événements ouverts à tous et toutes (ex. : visite de bureaux)
- Respecter les dates prévues à la section 3 – *Dates* concernant les périodes d'entrevues.
- Respecter la suspension d'activités de recrutement prévues à la section 3 – *Dates* concernant les périodes de recrutement.
- Respecter les délais accordés pour la réponse des étudiant(e)s.
- Respecter les offres produites.

# Règles concernant le cocktail CPA – Printemps 2026

Chacun des cabinets signataires s'engage à respecter les conditions suivantes :

## **Cocktail de recrutement :**

- Interdiction de distribuer des objets promotionnels au cocktail CPA du 16 mars 2026.

Ces conditions ont été instaurées afin de permettre à chaque employeur de bénéficier de la même visibilité auprès des étudiant(e)s, peu importe sa taille ou son budget et pour s'engager collectivement dans une approche écoresponsable visant à minimiser les impacts environnementaux.

Veillez noter qu'il sera toutefois possible pour les firmes d'apporter des cartes professionnelles, pamphlets publicitaires et des codes QR. Il est interdit de faire tirer des objets promotionnels, d'offrir des cadeaux ou de permettre aux étudiant(e)s de participer à un concours lors de cet événement.

*\*\* L'ensemble des élèves étudiant à l'université en comptabilité sont les bienvenus au cocktail CPA du 16 mars 2026.*

# Sanctions en cas de non-respect du code de conduite



Le code de conduite vise à offrir aux étudiant(e)s une première expérience professionnelle enrichissante tout en favorisant une saine compétition entre les firmes participantes. Nous souhaitons rétablir le caractère prestigieux de la profession comptable. En cas de manquement au code de conduite, un sous-comité d'éthique rencontrera la firme concernée pour en comprendre les raisons. En cas de manquement grave ou de récidive, la firme sera exclue du code de conduite; les associations étudiantes et les cabinets adhérant au code en seront informés.

3

Dates



# Dates pour recrutement du printemps 2026

 Dates	 Activités
1 <sup>er</sup> janvier au 8 mars	Gel des activités de recrutement dans les cabinets (visites de bureaux, cocktail, etc.)
9 février	Début de la publicisation des activités de recrutement et des opportunités de stage
9 mars au 25 mars	Activités de recrutement par les cabinets (visites de bureaux, cocktail, etc.)
16 mars	Cocktail CPA Francophone + Anglophone combiné
25 mars	Date limite de soumission des candidatures
26 mars au 29 mars	Révision de CV
30 mars au 10 avril	Période d'entrevues et offres verbales*
6 avril au 17 avril	Période d'offres écrites
13 avril au 17 avril	Souper de clôture des cabinets (optionnel)
17 avril	Date limite d'acceptation des offres
18 avril	Suspension des activités de recrutement dans les cabinets

\* Il est très important que les offres verbales ne comportent aucune condition. Les offres verbales doivent se limiter à informer le ou la candidat(e) qu'il ou elle recevra une offre écrite à partir du 6 avril 2026. Aucune pression ne doit être exercée afin que le ou la candidat(e) accepte l'offre avant une date autre que la date prévue au code de conduite.

**4**

**Certains de nos  
cabinets et  
comités  
participants**



# Cabinets participants



# Comités CPA participants



**ESG – UQAM**



**HEC Montréal**



**John Molson Accounting Society – Concordia**



**Desautels Accounting Society  
McGill University**








**UQTR – Longueuil**

# Annexes

---

# Personnes contact comité d'éthique

Entités	Personnes contact
 <b>CHOQUETTE CORRIVEAU</b>	<b>Jean-Philippe Ouellette</b> Directeur principal, Certification <a href="mailto:jpouellet@choquettecorriveau.com">jpouellet@choquettecorriveau.com</a>
 <b>MALLETTE</b>	<b>Michaël Hébert</b> Associé, Audit <a href="mailto:michael.hebert@mallette.ca">michael.hebert@mallette.ca</a>
 <b>KPMG</b>	<b>Marc-André Fontaine</b> Associé, Audit <a href="mailto:mafontaine@kpmg.ca">mafontaine@kpmg.ca</a>
 <b>Raymond Chabot Grant Thornton</b>	<b>Geneviève Dubé-Marcil</b> Partenaire, recrutement campus <a href="mailto:dube-marcil.genevieve@rcgt.com">dube-marcil.genevieve@rcgt.com</a>
 <b>RICHTER</b> BUREAU FAMILIAL   D'AFFAIRES BUSINESS   FAMILY OFFICE	<b>Marie-Josée Tremblay</b> Gestionnaire, acquisition de talents universitaires <a href="mailto:Mtremblay@richter.ca">Mtremblay@richter.ca</a>

Adresse courriel du comité d'éthique : [ethique.recrutementcpa@gmail.com](mailto:ethique.recrutementcpa@gmail.com)